

Le CQP TMROA

Un outil de reconnaissance des compétences, de structuration et d'engagement pour vos collaborateurs

Dans ce Flash info n°2, nous allons vous présenter les étapes opérationnelles du parcours, les conditions, les acteurs impliqués, les bénéfices pour votre entreprise et les modalités d'évaluation.

Petit rappel : le **CQP TMROA (Technicien en Maintenance de Réseaux et Ouvrages d'Assainissement)** entre en phase d'expérimentation. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **29 Aout 2025**. Il a été conçu en lien direct avec les acteurs du métier eux-mêmes, à partir de l'observation des interventions en conditions réelles **en matière de curage, pompage et désobstruction de canalisation**. Une participation financière à hauteur de 50% est assurée par MAIAGE pour la constitution de cette première promotion.

Le CQP TMROA permet de **reconnaître formellement des compétences opérationnelles** et constitue une référence commune pour les entreprises, les salariés et les organismes de formation.

Le CQP "Technicien en Maintenance de Réseaux et Ouvrages d'Assainissement" (TMROA) a été entièrement repensé par la branche professionnelle de l'assainissement et de la maintenance industrielle pour **mieux répondre à la réalité du terrain**. Il devient un levier pour les entreprises afin de valoriser leurs salariés tout en professionnalisant et en sécurisant leurs compétences. Il offre un cadre clair, structurant, adapté au travail réel. Et surtout **la démarche est coconstruite** entre le salarié et l'employeur.

Dans le cadre de cette phase expérimentale, le profil-type **du candidat est un salarié expérimenté (5 ans d'expérience environ)** qui occupent **un poste opérationnel** au **coefficient 200**, titulaire du **CATEC (intervenant)** avec une expression orale et écrite (en français) d'un niveau suffisant.

Comme évoqué plus haut, nous vous présentons ci-après les étapes opérationnelles du parcours du CQP.

Les grandes étapes du parcours

✓ Etape 0 : L'INSCRIPTION

Après **avoir signifié leur intérêt de s'inscrire dans le parcours expérimental du CQP** auprès d'un organisme de formation (OF) **avant le 29 Août 2025**, l'employeur et le candidat transmettent un dossier de candidature (CV et diplômes obtenus) à l'OF.

✓ Etape 1 : L'ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT (Septembre / Octobre¹)

Sur la base de ces éléments documentaires, un **entretien de positionnement en visioconférence** est organisé par l'OF.

Afin de préparer au mieux cette étape, l'employeur est destinataire d'un questionnaire dont l'objectif est d'affiner le profil professionnel du candidat et son niveau de technicité.

L'entretien de positionnement, mené par l'OF, se déroule en 3 séquences :

- Un test de connaissances métier (1h) ;
- Un entretien individuel avec le formateur (1h) ;
- Un entretien tripartite avec le salarié et l'employeur (30 min) ;

Sur la base du référentiel² du CQP validé par la CPNEFP³, l'objectif de cet entretien est d'évaluer les compétences acquises par le salarié et celles attendues dans le cadre du CQP.

✓ Etape 2 : ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT DANS LA DEMARCHE

La validation de la candidature intervient à la signature par le candidat de la lettre d'engagement et à la signature de la convention de formation par les trois parties : Le candidat, l'employeur et l'OF. Ces deux documents sont transmis à l'OF qui déclare l'inscription à la CPNEFP.

➔ **Le salarié est alors officiellement admis à l'entrée du parcours CQP TMROA.**

A ce titre, ce dernier est destinataire du calendrier des épreuves (convocation officielle reçue 30 jours minimum avant le jour de l'évaluation), des outils et critères d'évaluation, des modalités des épreuves (locaux, équipements, matériels), de la composition du jury et des règlements internes et des documents du parcours.

¹ Période donnée à titre indicatif

² Le référentiel du CQP TMROA est établi et validé par la CPNEFP de la branche professionnelle de l'assainissement et de la maintenance industrielle. Il est composé de 3 parties pour chaque activité :

- **Partie 1** : Assurer la préparation des interventions de maintenance de réseaux et d'ouvrages d'assainissement ;
- **Partie 2** : Réaliser les interventions de maintenance préventive ou curatives sur des réseaux et/ou des ouvrages d'assainissement ;
- **Partie 3** : Gérer la clôture des interventions en maintenance de réseaux et d'ouvrages d'assainissement ;

³ CPNEFP : Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;

Le chef d'entreprise a un rôle de facilitateur en lien constant avec le référent de l'organisme de formation pour la pleine réussite du parcours de son salarié et pour que l'organisation de l'évaluation du candidat se déroule dans les meilleures conditions possibles.

✓ **Etape 3 : LA PREPARATION AU PASSAGE DU CQP (Octobre / Novembre⁴)**

A l'issue de l'entretien de positionnement et de l'analyse du résultat, l'OF convoque le candidat pour **deux jours (14h) de formation préparatoire** au passage des épreuves qui visent à **mettre le candidat à niveau sur les fondamentaux en vue de réussir l'évaluation pratique sur le terrain**. Cette étape est organisée par le référent pédagogique et se déroule dans les locaux de l'OF.

Les objectifs de cette étape préparatoire sont :

- Simulation des 3 phases d'un chantier d'assainissement (**Préparation, Intervention, Clôture du chantier**) pour les interventions de **curage, pompage et désobstruction** issues du référentiel du CQP TMROA sur lesquelles le candidat sera évalué ;
- Présentation des modalités d'évaluation et des attendus des épreuves du CQP ;
- Rappels théoriques (**règlementation, techniques, prévention des risques / sécurité**) ;
- **Développer les capacités d'explicitation orale et écrite** des candidats lors des actions réalisées ;

✓ **Etape 4 : L'EVALUATION (Novembre / Décembre⁵)**

Obligatoirement en présentiel au sein de l'OF et dans l'entreprise du candidat sur 2 jours, les jurys d'évaluation des épreuves, composés par un professionnel⁶ et/ou un évaluateur formateur (externes à la formation CQP / sans lien avec le candidat), mènent l'évaluation du candidat sur **les trois phases d'un chantier** déclinées en **12 activités distinctes** :

- **Préparation :**
 1. Prise en charge des interventions planifiées par le responsable d'activité ;
 2. Vérification de la mission sur le site de l'intervention ;
 3. Sécurisation du chantier de l'intervention ;
- **Intervention :**
 4. Diagnostic technique sur ouvrage ou réseau ;
 5. Coordination de l'intervention sur le chantier ;
 6. Pompage d'ouvrage d'assainissement ;
 7. Curage de réseau ;
 8. Désobstruction d'une canalisation ;
- **Clôture :**
 9. Bilan de l'intervention avec le client ;
 10. Repli du chantier ;
 11. Compte-Rendu d'intervention à l'entreprise ;

⁴ Période donnée à titre indicatif

⁵ Période donnée à titre indicatif

⁶ Selon les dispositions établies au règlement de délivrance du CQP TMROA validé par la CPNEFP

12. Entretien de l'équipement et du matériel et état de disponibilité ;

Différentes modalités sont prévues pour évaluer les compétences du candidat telles que **des prestations en conditions réelles** issues du planning de l'entreprise (validées par le responsable de l'évaluation), **des études de cas** et **des jeux de rôle** (ou entretien technique).

Au global, **21 compétences** sont évaluées sur 2 jours.

✓ Etape 5 : RESULTAT

A la suite de ces 4 étapes, les résultats sont analysés par le jury final et transmis à la CPNEFP qui vérifie la régularité du processus d'évaluation et attribue (ou ajourne le candidat⁷) le CQP TMROA expérimental.

Avez-vous identifié un (des) profil(s) pouvant entrer dans la démarche ?

Dès à présent, vous pouvez contacter les organismes de formation, partenaires de la CPNEFP, pour toute question qui vous éclairera sur le parcours du CQP TMROA et vous expliquera le processus d'inscription :

- **L'ECOLE DES METIERS** (40, rue André Chénier 69120 Vaulx en Velin) :
 - Aurélie Cauchois
 - aurelie.cauchois@veolia.com / 06 47 74 80 97
- **CONSEILS AVISES** (1, rue Wangari Maathai 57140 Norroy-Le-Veneur)
 - Corinne Coudriet
 - contact@conseilsavises.fr / 09 71 16 70 10

Quelle est la prochaine étape ?

Dès la semaine prochaine, **un webinaire** de présentation est prévu pour répondre à vos questions :

- **Mardi 15 Juillet (13h00 -14h00) ->**



De plus, **le flash info n°3** vous expliquera plus en détails **le rôle du chef d'entreprise dans la réussite de la démarche du CQP et les bénéfices en ressources humaines au sein de l'entreprise.**

Conclusion

Le CQP TMROA est une démarche de qualification visant la reconnaissance du métier, la valorisation des hommes et des femmes qui l'exercent, et la structuration des compétences pour l'avenir de notre secteur.

⁷ En cas d'ajournement, un accompagnement de fin de parcours est prévu pour permettre au candidat de finaliser son parcours de qualification.

Les entreprises qui s'engagent dans ce dispositif font le choix de la professionnalisation, de l'excellence et de la fierté du travail bien fait.

Vous avez les compétences. Donnons-leur la reconnaissance qu'elles méritent !

NB : Le flash info n°1 et une FAQ dédiée sont à retrouver sur le site www.maiage.fr.

Schéma du Parcours :



N'hésitez pas à partager, cela dépend aussi de vous !

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Alban RAIMBAULT

alban.raimbault@maiage.fr / 06.98.18.88.51